

**AUTORISATION PREALABLE
D'INSTALLATION D'ENSEIGNE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le : 03/06/2025	DOSSIER N° AP 091 494 25 0001
Titulaire : CONTINENT D'ASIE Représentée par Madame XIONG Tchang Demeurant : 1 Rue du Bicentenaire de la Révolution 91220 LE PLESSIS-PATÉ Pour : Installation de 3 enseignes Sur un terrain sis : 1 Rue du Bicentenaire de la Révolution 91220 LE PLESSIS-PATÉ	

Arrêté n° A-066-2025

Le Maire,

Vu la demande d'autorisation préalable susvisée ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le règlement local de publicité de la commune du Plessis-Pâté approuvé en date du 23 juin 2020,

ARRÊTE

Article 1

La demande d'autorisation pour l'installation de 3 enseignes est **accordée** à CONTINENT D'ASIE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2

Toutes autorités administratives, les agents de la Force Publique compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera notifiée au pétitionnaire, par lettre recommandée avec avis de réception postal.

Fait à LE PLESSIS-PATÉ

Le 12 juin 2025

L'adjoint au Maire chargé de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement économique et de la protection du patrimoine

Patrick RETEAU



Affiché le :

13 JUIN 2025

Reçu en Sous-Préfecture de Palaiseau le :

13 JUIN 2025

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.